

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

INSCRIPTIONS 1^{er} page 10 fr. la ligne; Echos 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine: 15 fr. par an France 12 — Etranger 20 fr. par an

UNE RUDE TACHE

La crise qui sévit en Tunisie est la conséquence d'une mentalité désastreuse.

Aux temps heureux de la prospérité, on n'a pas su reconnaître le caractère essentiellement temporaire du Pactole qui roulait aveuglément ses sables d'or sur le territoire de la Régence.

Agriculteurs, industriels, commerçants, loin de constituer des réserves, ont dilapidé sans compter l'or trop facilement acquis, et les derniers arrivés à la table du festin ne digèrent pas de n'avoir absorbé que les reliefs de la table. Les terrains, les lots de colonisation, les valeurs minières ont atteint des prix qui ont ruiné par avance tous ceux qui hypothéquaient leurs dernières ressources pour devenir à leur tour les riches du lendemain.

Qui rendre aujourd'hui responsable de cette situation fantasmagorique où les dettes à multiples croches ont à la fois mis sur la paille emprunteurs et créanciers ? On a engagé l'avenir dans des conditions telles que ceux qui pleurent misère en continuant à vivre sur le pied de l'opulence passée n'ont en réalité plus un sou vaillant.

Sauvez la Tunisie, crie-t-on au nouveau Résident, trouvez des ressources (sans les prendre nulle part), accomplissez des miracles. Quand on a hypothéqué sa dernière chemise, refusé de payer ses dettes, on demande au gouvernement d'accomplir l'impossible.

Il faudrait que la partie saine de la population consente à supporter le poids des dettes de tous ceux qui ont joué et qui ont perdu : cela ne peut pas être. C'est très beau de tout risquer pour tenter de faire fortune, mais quand on n'a pas réussi aux jeux de hasard, il ne faut pas rendre la planète responsable de son mauvais sort.

Sans préparation, sans connaissances bien souvent et sans réflexion, le premier venu s'installe charcutier, agriculteur ou marchand de volailles, il engage dans l'entreprise tout ce qu'il a (qui est souvent peu de chose), et tout ce qu'on veut bien lui prêter, puis quand l'affaire périclitte, c'est à la Résidence qu'il vient demander remède.

Il faudra dans beaucoup de cas que ceux qui n'ont pas réussi reprennent le manche de l'outil et cèdent la place aux autres: les biens que l'on a inconsidérément hypothéqués seront vendus à leur valeur réelle et le blé poussera ensuite sur des terres dont le capital et le cheptel ne grèvera pas exagérément le prix de revient.

Pourquoi, en définitive, le pain est-il si cher ? C'est que l'on fait rentrer dans la valeur du sac de blé le revenu du capital engagé dans l'achat du terrain. Tout s'enchaîne: si le pain, l'huile et le vin sont chers, les salaires sont élevés.

Le monde entier se meurt d'un protectionnisme enragé, il faudrait laisser les choses se fasser, supprimer tous ces contingents, cette économie si mal dirigée et permettre à la loi de l'offre et de la demande de reprendre son libre cours.

Le gouvernement ne peut être assimilé à une opulente nourrice au lait abondant qui donnerait à têter à toute une crèche. D'abord pour avoir du lait, il faut le prendre quelque part, et ensuite les citoyens sont des hommes qui doivent attendre de l'Etat autre chose que la main providentielle.

Les ressources qui viennent des impôts sous toutes les formes ne devraient que pour une très faible part servir à des intérêts particuliers. Or, il n'en est pas ainsi, il suffit pour s'en convaincre de remonter dix ans en arrière et de voir où sont allées toutes les disponibilités budgétaires. Les golfes où elles se sont engouffrées s'appellent les caisses des prêts à longue échéance sans intérêt. Ce sont précisément ceux qui ont bénéficié de ce régime de faveur qui sont les plus enragés maintenant à refuser l'impôt. Une folie collective s'était emparée des gens, tout le monde a voulu avoir sa part du festin : ainsi les brunes aveltes, quand on étale trop complaisamment les gâteaux, se ruent au pillage du miel, ressource de la cité.

Il nous faut donc un argentier prudent qui ne laisse pas épuiser le fond de sa caisse. Rien n'est plus désastreux que de se croire riche quand on ne dispose que d'une modeste aisance. La Tunisie a connu d'heureux jours et conserve de beaux restes: si l'on a quelque peu

dilapidé les ressources, tout n'est pas perdu, et il faut tenir la main à ce que les échéances soient respectées. Rien ne serait plus désastreux qu'un moratoire déguisé. Il y a des situations navrantes, mais il y a plus encore des mauvais payeurs qui pourraient faire face à leurs échéances et qui profitent de la difficulté des temps présents pour pleurer misère.

L'état de crise est donc aggravé par ceux qui se dérobent à leurs obligations, notamment en s'ingéniant à échapper à l'impôt. A l'heure actuelle, celui qui ne remplit par son devoir fiscal ou simule un état voisin de la faillite mérite un châtiement exemplaire. Il n'y a pas qu'en temps de guerre qu'on peut être défaitiste, créer des paniques désastreuses et arrêter l'essor économique d'un pays. D'autre part, il est profondément pénible de constater qu'au moment où le gouvernement cherche loyalement à soulager des misères véritables, toute une foule de rapaces est là, prête à fondre sur les malheureux au moment de la distribution, car ceux qui poussaient le plus activement les pouvoirs publics dans la voie du renflouement, ce sont ces créanciers, marchands de tracteurs pour la plupart et gros vendeurs de matériel étranger. Engagés à fond, ayant imprudemment poussé de naïfs agriculteurs dans la voie des achats à crédit, ils n'espèrent plus que dans la manne officielle pour récupérer des créances et audacieusement lancées. Que des avances soient demain consenties aux colons, ils sauront mettre le grappin sur la majeure partie des fonds et tous ces pauvres gens resteront sans un sou vaillant pour reconstituer leurs troupeaux afin de tenter la chance sur de nouvelles bases.

En définitive, l'opération principale à réaliser est la suivante : il y a sur la place soixante ou quatre vingt millions de créances qui ont été avancées à la légère par tous ces gens qui ne cessent de dire que l'Etat est incapable de gérer industriellement ses services. Eh bien, il s'agit simplement, avec la complicité de quelques malins, de faire passer ces créances du portefeuille de tous as dans celui de l'Etat qui, bien entendu, ne pourra jamais récupérer les sommes prêtées à fond perdu. C'est le moment de montrer que l'Etat sait parfaitement où il va s'il s'engage dans cette voie.

Il serait d'autant plus désastreux que ce soit la collectivité qui fasse les frais du renflouement de ces gros consortiums que ceux-ci savaient parfaitement en vendant leurs autos, leurs tracteurs, leurs machines, que tous ces petits agriculteurs ne pouvaient pas vivre sur ce pied. Si l'occupant se fait illusion sur la valeur de son lot, celui qui a la pratique de l'outillage moderne n'ignore pas que l'emploi du matériel automobile a un champ fort limité sur les maigres terrains de la Régence et surtout sur les propriétés vallonnées. Or, on a vendu tant et plus, confiant dans la sollicitude du gouvernement qui doit réparer toutes les erreurs, soulager toutes les infortunes, sans pour cela augmenter les impôts et sans même exiger du contribuable l'observation stricte des charges fiscales existantes.

Quel est le demi-dieu qui serait capable de résoudre ce problème ?

CIVIS.

Bulletin

Le rétablissement du Secrétariat Général

En juin 1922, M. Lucien Saint, pour une raison qui nous échappe encore, décidait de supprimer le Secrétariat Général du Gouvernement tunisien et de le remplacer par une Direction Générale de l'Intérieur.

Il paraît que le Secrétariat Général, qui rendait pourtant bien des services, gênait un des directeurs généraux de l'époque, et celui-ci fit tant et si bien que M. Lucien Saint prit la mesure que par la suite il dut certainement regretter, car certaines affaires qui étaient de la compétence du Secrétaire général descendirent à la Résidence Générale.

Le titulaire du poste était M. Gabriel Lacroix, ministre plénipotentiaire, qui se vit diminué et demanda illico à rentrer dans les cadres de la carrière; il est actuellement ministre en Roumanie.

Son successeur comme directeur général de l'Intérieur fut M. Ponsot, Consul

général, qui passa 5 ou 6 ans en Tunisie, et fut nommé par la suite Haut-Commissaire en Syrie où il a fait de la bonne besogne puisqu'on l'a nommé Haut-Commissaire Résident Général au Maroc.

Donc onze ans après, M. Peyrouton, ayant reconnu l'excellence du poste pour avoir occupé celui d'Algérie, vient de rétablir le Secrétariat Général du Gouvernement tunisien, qui a été confié à M. Thierry, Ministre plénipotentiaire et Délégué à la Résidence Générale.

Avec le nouvel organisme le Résident Général aura plus de liberté pour s'occuper de questions qui absorbent le temps de ses prédécesseurs : MM. Lucien Saint et Manceron.

Mais le Secrétariat Général actuel comporte deux inspecteurs généraux : MM. Le Teuff et Bertholle, contrôleur civil de Spaar, et un conseiller technique, M. Dupla.

Nous espérons que le nouvel organisme dont nos protégés avaient vivement regretté la suppression, de leur secrétaire général auquel ils venaient en appeler toutes les fois qu'un différend s'élevait entre eux, rendra les mêmes services qu'autrefois.

L. de P.

S. A. le bey à Hammam-Lif

Comme une trainée de poudre le bruit s'est répandu mercredi à Hammam-Lif que la date d'arrivée de S. A. Sidi Ahmet pacha-bey de Tunis avait été arrêtée au 10 novembre prochain.

Les préparatifs sont déjà commencés, et dans certains milieux la joie est grande, et les commerçants, dont les affaires n'ont pas été très brillantes cet été, sont particulièrement heureux et satisfaits de revoir le Souverain et sa suite qui donnent à la localité une animation et un mouvement d'affaires qui les réjouit.

Le Caïd Bou Dabbouz reste à Monastir En attendant...

On a annoncé que le caïd Bou Dabbouz, l'auteur des révoltantes perquisitions chez un vieillard de 75 ans, l'auteur de nombreuses arrestations illégales et de nombreux emprisonnements, allait quitter Monastir où il s'est rendu si tristement célèbre, pour Djerba, l'île des Lotophages.

C'est une erreur, puisque jusqu'à présent aucune décision n'a été prise à son sujet.

Il faut attendre le retour de M. Peyrouton de Paris qui, vraisemblablement, donnera satisfaction à la population du Sahel, mais on aurait aimé lui voir prendre avant son départ pour calmer les esprits à l'égard de ce triste échantillon de caïd, la même mesure qui a été prise à l'égard de son prédécesseur, le caïd Sakka, qui en a fait moins que cet amateur de boukha.

Avons un peu de patience et attendons le retour de M. Peyrouton, qui ne voudra certainement pas garder dans le corps des caïds un échantillon de cette valeur.

Pas même l'envoyer à Djerba où les habitants n'auraient pas lieu de se réjouir de l'envoi d'un homme qui s'est rendu si tristement célèbre à Monastir pour le vain plaisir de faire de l'épate, parce que la confiance du Résident Général s'est portée sur lui en un moment où les esprits étaient surechauffés par des émissaires venus de Tunis et qui s'éclipseraient quand il aurait fallu se montrer.

P. L.

Le danger existe

Le « Times » écrivait ces temps derniers : « L'Allemagne de 1933 est, au moins autant que celle de 1914, une des causes principales du malaise européen. Elle semble avoir toujours le même mépris des traités, le même dédain des petites nations. Il n'est pas étonnant que les voisins du Reich considèrent comme impossible de lui concéder l'égalité des armements, tant que l'épreuve des ans n'aura pas montré si l'Allemagne est prête, par l'esprit et par les actes à se rallier au nouvel ordre international symbolisé par la Société des Nations. »

Selon une note officielle, l'Angleterre serait partisan d'une action collective auprès de Berlin, en faveur de l'Autriche. Les échanges de vue se poursuivent entre Londres, Paris et Rome, sur la procédure à suivre; cependant, il n'a pas encore été

déterminé si les trois puissances invoqueraient le pacte à quatre ou le traité de Versailles.

L'Allemagne vient de démasquer ses batteries en se retirant de la Société des Nations et de la Conférence du Désarmement.

Prenons garde, le moment est sérieux si nous voulons éviter une guerre qu'Hitler désire de tout son cœur comme Guillaume en 1914.

Ce que pense la Nouvelle Calédonie de son Service des Travaux Publics

M. Pierre Berges, conseiller général de cette colonie, s'exprime ainsi en parlant du Service des T. P. au Gouverneur de cette colonie : « Nous avons, M. le Gouverneur, un Service des Travaux Publics que l'Europe ne doit point nous envier. Il est arrivé à avoir à peu près tout le monde contre lui ici et cela non plus ne manquera point de retenir votre attention. Le regretté Gouverneur d'Arbousier l'appelait le service de la ruine publique ». Pourquoi ne pas le supprimer, ainsi que l'a fait le Gouverneur Bonnacarrère, dès son arrivée au Comorou, pour le remplacer par un simple service de contrôle et d'études, tous les travaux tant donnés à l'adjudication ? »

Bien de changé sous des latitudes différentes. Service de la ruine publique, dit M. le Gouverneur Bonnacarrère, voilà une opinion au-dessus de toute critique. Il y a de ce côté quelque chose à réformer et tel à Madagascar, M. le Gouverneur Bonnacarrère aurait aimé la même conclusion.

Le « Madecasse » de Tananarive.

Les bobards de "Shéhérazade"

Notre confrère qui a le plus fort tirage, qu'il dit, des périodiques tunisiens, nous n'avons donc pas à le présenter à nos lecteurs et abonnés qui, sans doute, en ont entendu parler sinon lui, car au début le lancement fut fort bien fait et le journal bien présenté.

Ceci dit, voici les bobards que publie notre confrère sous le titre :

Une révolution au palais

Nous croyons savoir qu'il se passait des événements graves à la Cour Beylicale. Il serait question d'apporter de sérieuses modifications au statut séculaire de la Dynastie Husseinite en ce qui concerne l'accession au Trône.

C'est ainsi qu'un des fils du Souverain deviendrait héritier présomptif et qu'une haute personnalité du Palais, qui jouit de l'estime et de la confiance simultanées de Son Altesse et du Gouvernement français, serait par avance désignée pour remplir les fonctions de Régent du jeune Prince devenu Roi.

Là-dessus, grande effervescence et mouvement d'une telle ampleur que lors d'une récente cérémonie au Palais, quelques Princes allèrent jusqu'à oublier leur devoir de présence autour du Souverain.

S'agit-il d'une abdication volontaire et insidieusement du Bey en faveur de son fils et pour lui assurer l'accession au trône, ou serait-il question seulement de désigner le jeune Prince comme héritier futur de son Père ?

Que vait-il sortir de cette Révolution de Palais ? La nouvelle sera-t-elle démentie ? En tout cas, le secret le plus rigoureux est gardé jusqu'à présent.

Quoi qu'il en soit, un tel bouleversement dans les vieux usages beylicaux ne serait certes pas sans importance et il est permis de se demander comment les choses se passeraient si un jour un Prince jeune et décidé se trouvait « possesseur du Royaume re Tunis » ?

Autant de mois autant d'erreurs, car la succession au trône beylical a été réglée par le traité du Bardo, et le Souverain le voudrait-il qu'il ne peut abdiquer au profit de son fils ou de tout autre prince ?

Et puis, il y a longtemps que le fils cadet, le prince Taieb, l'aîné étant décédé depuis 3 ou 4 ans, a atteint la trentaine; il n'aurait donc pas besoin d'un régent auprès de lui jusqu'à sa majorité. Ici nous ne sommes pas au Maroc où la succession au trône dépend d'une assemblée de notables qui désignent le Sultan qui succédera au Sultan défunt ou qui a abdicé comme Abd-el-Aziz, ou qu'on a poussé dehors, pour ses méfaits,

La Mort de M. Mouchard Directeur de la Cie du Gaz et des Eaux de Tunis

Lorsque nous vîmes partir par l'avion M. et Mme Mouchard, fils et belle-fille du sympathique directeur de la Cie des Eaux, si unanimement estimé par tous, nous eûmes le pressentiment qu'un malheur était arrivé ou que le mal s'aggravait et, séance tenante, nous fîmes demander à ses bureaux des nouvelles de la santé de M. Mouchard.

On nous répondit qu'elles n'étaient pas bonnes et même très mauvaises.

Le lendemain, on nous téléphonait que le pauvre M. Mouchard était décédé, ce qui nous causa une très vive peine.

Vers la fin juin il était parti pour France, fatigué, certes, mais rien ne faisait prévoir que le mal l'enlèverait à l'affection de sa famille et de ses amis, car M. Mouchard en avait de nombreux qui le pleurent avec les siens.

Ramené dans cette Tunisie où il était arrivé en avril 1896 comme ingénieur du service technique à l'Office des Postes et Télégraphes, il y demeura dix ans et fut appelé ensuite par M. Durand, président de la Cie des Eaux et du Gaz de Tunis à la direction de cette Société en remplacement de M. Perkins, sujet anglais, qui avait assez mauvais caractère et ameutait le public contre la Compagnie.

Avec M. Mouchard, changement à vue. Les relations tendues entre le public et la Compagnie devinrent aimables, l'eau manquaît bien, parfois, au cours de l'été, mais M. Mouchard était si sympathique qu'on passait là-dessus et personne ne lui gardait rancune de ne pas livrer de l'eau qu'il n'avait pas dans ses poches.

Ses obsèques simples et civiles ont eu lieu mercredi matin, au milieu d'une affluence énorme d'amis et de connaissances.

Nous renouvelons à Mme Mouchard, à ses enfants et à sa famille l'assurance de nos condoléances émues et très attristées.

La Loterie Nationale

Le tirage de la première tranche sera probablement avancé

Le tirage de la première tranche de la Loterie Nationale qui devait avoir lieu le 12 novembre prochain dans la salle du Trocadéro sera probablement avancé.

M. Guiraud, secrétaire général de la Loterie, a déclaré à ce sujet :

Il est question en effet d'avancer la date du tirage de la première tranche. La raison en est fort simple : le tirage était fixé pour la soirée du 12 novembre; or, la somme sur laquelle nous comptons sera indisponible ce soir-là.

Aucune date n'a encore été arrêtée; de telle sorte que je ne sais pas encore si le tirage aura lieu le 10, le 8 ou le 7 novembre.

Ce que je puis vous garantir c'est qu'en aucun cas je ne retarderai le tirage de la première tranche.

Quant aux dates d'émission des nouvelles tranches, précisons qu'il est possible qu'elles soient avancées, mais que rien n'a été décidé jusqu'à présent.

C'est seulement dans sa prochaine séance qui se tiendra aujourd'hui 21 octobre que le Comité d'organisation de la Loterie se prononcera sur ce point.

Echos et Nouvelles

AU PALAIS DE LA MARSA

Nous croyons savoir que M. Peyrouton, accompagné de Si El Hadi Lakhoua, Premier Ministre, et de M. Simoni, drogman à la Résidence, a visité, la veille de son départ pour France, le palais du bey à La Marsa et, par la même occasion, a voulu aller serrer la main du général Slim Dziri dans son somptueux et magnifique bureau attenant au palais.

Il y aurait été reçu avec tous les égards dus au représentant de la France qui a déjà conquis en si peu de temps tous les habitants par sa franchise et par son désir de se rendre utile à la Tunisie et de la sortir de l'ornière dans laquelle son

comme Moulay Hafid qui fut l'instigateur des massacres de Fez en 1912. Une autre fois, cher confrère, renseignez-vous mieux avant de lancer de pareils bobards qui font rigoler tous les princes. L. de P.

